

# MAURITANIE AVENTURE SARL

Le Ksar Nouakchott Mauritanie

www.mauritanie-aventure.com

Contact en France

Rue Centrale

43350 Blanzac

tel : +33 471 02 90 07

## Bulletin de Réservation

### LA MAURITANIE EN CAMPING CAR (20 jours en Mauritanie)

Dates de début et de fin circuit	Forfait un camping-car et deux personnes à bord	Forfait un camping-car et une personne à bord
<input type="checkbox"/> du 06/01/2011 au 25/01/2011	2930 euros	1550 euros
<input type="checkbox"/> du 19/01/2011 au 07/02/2011	2930 euros	1550 euros
<input type="checkbox"/> du 02/02/2011 au 21/02/2011	2930 euros	1550 euros
<input type="checkbox"/> du 16/02/2011 au 07/03/2011	2930 euros	1550 euros
<input type="checkbox"/> du 02/03/2011 au 21/03/2011	2930 euros	1550 euros
<input type="checkbox"/> du 16/03/2011 au 04/04/2011	2930 euros	1550 euros
<input type="checkbox"/> du 30/03/2011 au 18/04/2011	2790 euros	1550 euros

### Renseignements sur les participants

Nom et Prénom	Date de Naissance

Adresse Postale	
Tél. fixe	
Tél. portable	
Email	

### Calculez le prix de votre voyage

Forfait équipage un camping car avec deux personnes à bord pour les cinq premières dates de circuit.	2930 euros	
Forfait équipage un camping car avec deux personnes à bord pour la dernière date de circuit.	2790 euros	
3ème personne dans un camping-car ayant deux personnes à bord pendant toute la durée du circuit.	1350 euros	
4ème personne dans un camping-car ayant trois personnes à bord pendant toute la durée du circuit .	1250 euros	
Forfait un camping car avec une personne à bord.	1550 euros	
Option personne supplémentaire pour 8 jours dans l'Adrar, compris accueil aéroport Atar et transferts. (si arrivée en Mauritanie par charter).	950 euros	
Option personne supplémentaire pour 12 jours (dont 9 jours dans l'Adrar), compris accueil aéroport de Nouakchott et transferts. (si arrivée en Mauritanie par lignes régulières).	1050 euros	
<b>Total du circuit</b>		
Facultatif assurance annulation	120 euros	

### Définissez l'échelonnement de vos paiements

Acompte à la réservation environ 25% du prix du circuit	
Versement suivant environ 25% du prix du circuit (indiquez montant et date)	
Versement suivant environ 25% du prix du circuit (indiquez montant et date)	
Versement suivant environ 25% du prix du circuit (indiquez montant et date)	
Versement suivant environ 25% du prix du circuit (indiquez montant et date)	
<b>Total du circuit</b>	
Le paiement du montant de l'assurance annulation facultative (120 euros) doit être effectué intégralement à Mauritanie Aventure lors de la réservation, par paiement distinct de ceux du circuit.	

*Lu et Approuvé*

*Signature*

Le : .....

À : .....

MAURITANIE AVENTURE SARL NOUAKCHOTT MAURITANIE RC N°49.257

Mauritanie Aventure est une agence de tourisme de droit mauritanien agréée par le ministère du tourisme mauritanien par arrêté ministériel N°1085 et titulaire d'une licence d'agent de voyage N°14

## CONDITIONS DE VENTE

Les prix indiqués dans nos programmes ont été déterminés en fonction des données économiques suivantes : coût du transport lié notamment au coût du carburant et au taux de change Ouguya mauritanien / Euro, taux de change des devises utilisées pour le calcul des prestations terrestres incluses dans le forfait. La variation des données économiques peut entraîner une modification de nos prix de vente tant à la hausse qu'à la baisse. Pour les clients déjà inscrits le prix fixé au contrat ne peut faire l'objet d'une majoration moins de 30 jours avant le départ.

• **les prix comprennent** : les prestations prévues au programme choisi.

• **les prix ne comprennent pas** : les assurances complémentaires, assistance, les taxes de séjour, les repas ne figurant pas au programme de nos séjours et circuits, les boissons, le carburant des véhicules des voyageurs, les extras et frais de porteur.

**Inscriptions** : L'inscription à l'un de nos voyages implique l'acceptation de nos conditions générales et particulières de vente. Toute inscription devra être accompagnée d'un acompte de 30 % du montant total du voyage, le solde devant être réglé au moins 30 jours avant le départ. Pour les commandes intervenant moins d'un mois avant le départ, le règlement intégral du voyage est exigé à l'inscription. Il pourra en outre être demandé une somme forfaitaire de 100 € par dossier.

**Assurance complémentaire** : Vous pouvez souscrire, au moment de la réservation, une assurance complémentaire couvrant les conséquences de certains cas d'annulation moyennant un supplément (voir rubrique assurance dans nos programmes).

Attention, cette assurance complémentaire n'est jamais remboursée. Aucun remboursement, même par l'assurance, ne peut intervenir si le client ne se présente pas aux heures et lieux mentionnés sur la convocation ou s'il ne peut présenter les documents nécessaires aux frontières.

**Frais d'annulation** : En cas d'annulation par le client, le remboursement des sommes versées interviendra sous 30 jours, déductions faites des montants (frais d'annulation) précisés ci-dessous à titre de dédit en fonction de la date d'annulation par rapport à la date de départ :

• annulation intervenant plus de 60 jours avant le départ : 150 € de frais de dossier non remboursable par l'assurance annulation.

• annulation survenant entre 60 et 45 jours avant le départ : 25 % du montant du voyage.

• annulation survenant entre 45 et 20 jours avant le départ : 50 % du montant du voyage.

• annulation survenant entre 20 et 7 jours avant le départ : 75 % du montant du voyage.

• annulation survenant moins de 7 jours avant le départ, non présentation au départ ou défaut de pièces d'identité valides : 100 % du montant du voyage.

**Assurance annulation** : peut être souscrite au moment de la réservation. En cas d'annulation de la part du client survenant entre 60 jours et la date du départ le dédit sera réduit à un montant forfaitaire de 150 euros.

**Cession de contrat** : A titre indicatif, les opérations consécutives à une cession des contrats entraînent des frais de 20,00 € à 150,00 € par personne selon la proximité de la date de départ.

**Frais de modification** : Plus de 30 jours avant le départ toute modification d'un voyage entraînera la perception de 100 € pour frais de dossier. Moins de 30 jours avant le départ, toute modification sera considérée comme une annulation (cf. rubrique frais d'annulation).

**Annulation du fait de l'organisateur** : L'insuffisance du nombre de participants (la réalisation d'un circuit étant subordonnée à un nombre minimum de participants peut être un motif valable d'annulation à condition que le voyageur en soit informé au plus tard 21 jours avant le départ. En cas d'annulation imposée, justifiée par des circonstances de force majeure ou pour des raisons liées à la sécurité du voyageur et ce, quel qu'en soit le délai, le client obtiendra le remboursement de l'intégralité des sommes versées mais ne pourra prétendre à une quelconque indemnité.

**Modifications de programme** : Les excursions, les étapes des circuits, etc. peuvent être modifiées sans préavis en fonction de certains impératifs locaux (grèves, déplacements officiels, manifestations politiques...). Pour les programmes qui combinent séjour, circuit et excursions, notre agence se réserve le droit d'intervenir dans l'ordre chronologique du programme choisi sans pour cela en altérer le contenu. Nous pouvons être amenés lorsque les circonstances nous y contraignent à substituer un camping/hôtel à un autre, prendre un itinéraire différent ou annuler certaines excursions sans que ces modifications exceptionnelles donnent lieu à une quelconque indemnisation ; le voyageur ne pourra les refuser sans motif valable. Notre agence ne pourra être tenue pour responsable des modifications, voire même des annulations qui en résulteraient. En tout état de cause, et dans toute la mesure du possible, le voyageur en sera avisé au préalable.

**Accident** : La responsabilité de l'organisateur ne sera être engagée dans tout ou partie d'accident, d'accrochage ou d'incident mécanique qui pourrait survenir au cours d'un circuit.

**Formalités** : Les ressortissants français sont avisés sur chacun de nos programmes des formalités de police et de santé exigées pour la réalisation du voyage. Leur accomplissement et les frais qui en résultent incombent aux seuls clients (sauf indication contraire).

Notre agence ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de l'annulation du voyage d'un client pour défaut de documents exigés par la Police des Frontières.

**Modification de nos conditions particulières de vente** : Dans le cas de revente de voyages organisés par des voyageurs, les conditions particulières de vente, d'assurance et d'annulation de l'organisateur concerné se substituent à nos propres conditions particulières.

**Situation particulière** : Notre agence se réserve le droit d'exclure d'un groupe à tout moment une personne dont le comportement risque de mettre en péril la sécurité ou le bien-être des autres participants. De ce fait, aucune indemnité, ni remboursement ne seront dus à ce titre.

**Après vente** : Toute réclamation relative à un voyage doit nous être adressée sous pli recommandé dans un délai maximum de 14 jours après le retour, accompagné des pièces justificatives, sous peine de nullité. Aucun remboursement ne sera accordé pour une prestation non utilisée du fait du voyageur. En cas de litige, seul le Tribunal de Nouakchott Mauritanie sera compétent.

# MAURITANIE AVENTURE SARL

Le Ksar Nouakchott Mauritanie

www.mauritanie-aventure.com

## Compris dans le prix du voyage

### Personnel, fournitures et matériel mis en œuvre, compris

Accompagnateurs et guide mauritaniens francophones tous les jours.

Accompagnateur français en plus dans la zone de l'Adrar.

Les véhicules pour la visite de Nouakchott.

Les véhicules 4x4 dans l'Adrar, les jours 04 à 13.

La conduite à tour de rôle des 4x4 dans l'Adrar les jours 05 à 12, encadrée par nos chauffeurs et guides.

Les véhicules dans le Banc d'Arguin.

Les véhicules pour les visites de Nouadhibou.

Carburant et toutes sujétions pour tous les véhicules mentionnés comme compris.

Tentes nomades, tentes igloo, tapis de sol, dispositif de douche portatif, chaises pliantes, tables pliantes, matelas ou campements dans l'Adrar les jours 05 à 12.

Tentes nomades, tapis de sol, matelas pour les campements dans le Banc d'Arguin.

Des gardiens pour les camping-cars chaque nuit même dans un camping ou auberge, ainsi que tous les jours d'expédition, d'excursion ou moments de visite.

Cuisiniers et personnel de service.

Thé traditionnel mauritanien à plusieurs reprises les jours 05 à 12.

### Formalités administratives comprises

Visa d'entrée en Mauritanie, ou remboursement du montant du visa si celui-ci est pris directement par le voyageur.

Taxe douanière d'entrée en Mauritanie pour les véhicules.

L'assurance véhicule responsabilité civile souscrite auprès d'une

grande compagnie mauritanienne, (tous risques en option).

Droit d'entrée aux différents sites visités, peintures rupestres, source de Tergit, Banc d'Arguin, bibliothèque à Chinguetti.

### Film et photos compris

Film sur DVD et photos sur CD à partir de prises de vues effectuées au cours du voyage.

### Hébergements compris

Les auberges, campements et organisation de bivouacs, compris tentes nomades, tentes pour couple et chaises pliantes.

Matelas fournis. Sac de couchage non fourni.

### Détail des hébergements

13 nuits en camp de base (camping-car)

05 nuits en auberge (en dur ou en toile)

01 nuits en campement nomade.

### Repas compris

06 petits déjeuners

06 déjeuners

07 dîners

### Repas non compris

Tous les autres repas.

## Non compris dans le prix du voyage

La fourniture du camping-car.

Les frais de carburant des camping car.

Les boissons en bouteilles bouchées, eau ou autres boissons.

Les repas non indiqués comme compris.

Les dépenses personnelles.

Les assurances soins, rapatriement, etc..)

Sac de couchage pour les auberges et campements.

Les éventuels pertes ou vols d'objets ou d'effets personnels.

Tout ce qui n'est pas mentionné comme compris dans le prix du voyage.

## Lu et Approuvé

## Signature

Le : .....

À : .....

MAURITANIE AVENTURE SARL NOUAKCHOTT MAURITANIE RC N°49.257

Mauritanie Aventure est une agence de tourisme de droit mauritanien agréée par le ministère du tourisme mauritanien par arrêté ministériel N°1085 et titulaire d'une licence d'agent de voyage N°14

Contact en France : Rue Centrale 43350 BLANZAC (téléphone 04 71 02 90 07 et 06 14 82 49 41)